



**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE RONTIGNON**

**Compte rendu des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 2 mars 2009**

Le 2 mars 2009, à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

**Étaient**

- **présents** : mesdames Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Picot, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard, Michel Mariette, Jean-Bernard Vecchiato.
- **absentes excusées sans pouvoir** : mesdames Claudine Bor et Michèle Ségalas.

**Secrétaire de séance** : monsieur Michel Mariette.

--- ooOoo ---

**Ordre du jour :**

- Comptes administratifs 2008 ;
- Vote des taux d'imposition 2009 ;
- Matériel de photocopies : acquisition ;
- Salle de sports : solution d'élimination définitive de la toiture amiantée ;
- Friche Vilcontal : décision de la communauté de communes Gave et Coteaux ;
- Chemin des Bartots : glissement de terrain ;
- Emploi du personnel intercommunal ;
- Contrat d'entretien des appareils de chauffage ;
- Campagne de sécurité routière ;
- Cantine de l'école ;
- Plan communal de sauvegarde : réalisation ;
- Cellule de crise : mise en place ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

Le compte-rendu des délibérations du conseil municipal de la séance du 12 janvier 2009 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé en l'état.

Monsieur le maire invite les conseillers présents à la séance du 12 janvier 2009 à émarger le registre des délibérations : le compte rendu et les délibérations correspondantes.

**A. SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATION**

**1. Comptes administratifs 2008**

Monsieur le maire rappelle que ces documents traduisent la situation comptable de la commune, telle qu'arrêtée au 31 décembre 2008.

Il présente les tableaux du compte administratif de la commune et de la caisse des écoles et fournit les explications demandées (tableaux en annexe au présent compte rendu).

Monsieur le maire quitte ensuite la salle du conseil pour permettre au conseil municipal de procéder au vote desdits comptes. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire présente ensuite les comptes de gestion de monsieur le percepteur, chargé de tenir de son côté la comptabilité de la commune et de la caisse des écoles. Ces documents sont en conformité avec les comptes administratifs présentés précédemment. Ils sont également approuvés à l'unanimité.

## 2. Vote des taux d'imposition pour l'année 2009

Monsieur Victor Dudret présente des tableaux sur l'évolution des taux d'imposition de la commune ces dernières années et un comparatif des taux 2008 avec ceux des communes voisines de la communauté de communes Gave et Coteaux.

### Commune de Rontignon

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		Taxe professionnelle	
	Taux	Variation	Taux	Variation	Taux	Variation	Taux	Variation
2001	4,11		5,16		25,45		11,64	
2002	4,19	1,95%	5,26	1,94%	25,96	2,00%	11,64	0,00%
2003	4,27	1,91%	5,37	2,09%	26,48	2,00%	11,84	1,72%
2004	4,27	0,00%	5,37	0,00%	26,48	0,00%	11,84	0,00%
2005	4,44	3,98%	5,58	3,91%	27,53	3,97%	12,34	4,22%
2006	6,44	45,05%	7,58	35,84%	29,53	7,26%	12,34	0,00%
2007	6,94	7,76%	8,08	6,60%	30,03	1,69%	12,34	0,00%
2008	7,28	4,90%	8,48	4,95%	31,50	4,90%	12,95	4,94%

### Communauté de communes Gave et Coteaux

	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
Aressy	5,68%	8,00%	23,33%	12,43%
Assat	9,16%	9,09%	40,18%	15,71%
Bosdarros	8,77%	8,04%	35,50%	13,57%
Meillon	8,43%	8,80%	34,25%	12,55%
Narcastet	7,50%	14,00%	36,72%	9,62%
<b>Rontignon</b>	<b>7,28%</b>	<b>8,48%</b>	<b>31,50%</b>	<b>12,95%</b>
Uzos	6,00%	9,39%	22,23%	15,04%
Moyenne	7,55%	9,40%	31,96%	13,12%

Après débat, compte tenu des disponibilités de trésorerie de la commune d'une part, et des difficultés économiques conjoncturelles qui impactent les budgets des ménages d'autre part, le conseil municipal décide de maintenir les taux pratiqués en 2008, soit :

- taxe d'habitation ..... : 7.28%
- taxe foncier bâti ..... : 8.48%
- taxe foncier non bâti ..... : 31.50%
- taxe professionnelle ..... : 12.95%

## B. SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR SANS DÉLIBÉRATION

### 1. Matériel de photocopies : acquisition.

Ce dossier a été porté par madame Nicole Vayssier et monsieur Jean-Pierre Barberou. Monsieur Victor Dudret a été sollicité pour accompagner l'installation des matériels et les connections avec le matériel informatique. Plusieurs fournisseurs ont été contactés et le tableau comparatif des offres a été transmis aux conseillers municipaux. Le prestataire SEB a été le moins disant pour un excellent matériel (matériel de qualité professionnelle reconditionné) ; il a donc été retenu pour équiper l'école (1 350 euros) et la mairie (950 euros). Il convient de noter que la négociation sur ces matériels a permis de revoir les coûts de la maintenance à 0,009 euros par copie, soit moitié moins que précédemment.

Ces photocopieurs ont été installés au secrétariat de la mairie et au bureau de la directrice de l'école. Pour ce qui concerne la mairie, le photocopieur fait également fonction de scanner et d'imprimante noir et blanc (cette dernière fonction est génératrice d'économies). Le bureau de la directrice a été réaménagé (intervention de l'employé municipal) à moindre coût pour optimiser l'espace de travail et sécuriser les branchements électriques.

### 2. Salle de sports : solution d'élimination définitive de la toiture en amiante-ciment.

Cette solution (élimination définitive par torche à plasma) représente un coût important, de l'ordre de 25 000 euros supplémentaires (devis fourni par l'entreprise retenue à l'appel d'offres) ; aussi, a-t-il été décidé, après prise d'avis auprès de l'architecte en charge de l'opération, de ne pas retenir cette option. Les éléments de toiture seront donc placés en décharge contrôlée conformément à la réglementation en vigueur.

### 3. Friche Vilcontal : décision de la communauté de communes Gave et Coteaux.

Suite à la réunion avec madame Jolly (direction Batimap, propriétaire du site), la communauté de communes Gave et Coteaux a décidé, lors du dernier conseil communautaire, et conformément à ses attributions statutaires, de se porter acquéreur de cette emprise.

La création prochaine d'un EPFL (établissement public foncier local) permettra l'acquisition de ce domaine ; cette procédure est de nature à accorder le temps nécessaire (4 à 8ans) aux instances territoriales pour mettre en œuvre un projet de reconversion.

#### **4. Chemin des Bartots : glissement de terrain.**

Malgré plusieurs relances, les services de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) n'ont toujours pas donné suite à notre demande d'expertise, jugée indispensable avant la réalisation du revêtement de la voirie située en contrebas. Le conseil s'accorde pour réaliser des travaux de terrassement qui permettrait de purger une retenue d'eau éventuelle, en période de fortes pluies. Au préalable, il y aura lieu de dégager l'accès par une coupe de bois.

#### **5. Emploi du personnel intercommunal**

Comme il s'y était engagé, le président de la communauté de communes "Gave et Coteaux" a fourni à chaque commune associée le tableau d'activité (second semestre 2008) de son agent technique. Une copie a été transmise par monsieur le maire à chaque conseiller.

Par ailleurs, le président de l'intercommunalité a précisé que la secrétaire, Claire Farbos, était à la disposition des communes pour la rédaction des appels d'offres. Elle a en effet suivi un stage sur les procédures des marchés publics.

#### **6. Contrat d'entretien des appareils de chauffage**

Suite aux contrôles de l'Apave<sup>a</sup>, monsieur le maire avait chargé un groupe de travail de répondre aux observations de ce bureau de contrôle. Parmi les mesures à prendre, une maintenance des appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire est à confier à un professionnel agréé. Un premier devis a été demandé à l'entreprise Soudar ; le coût annuel est de l'ordre de 876 euros hors taxe. Il reste donc à établir un contrat en bonne et due forme qui affirmera les obligations du contractant sur la nature sensible de l'entretien de ces installations situées dans des établissements recevant du public. Les services de la Maison des communes seront sollicités pour obtenir un contrat type qui devra exposer clairement les contraintes imposées au prestataire qui *"devra s'engager à entretenir conformément aux termes de la réglementation en vigueur, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude des établissements recevant du public de la commune de Rontignon (mairie, école, salle de sports, vestiaires du stade). Les prescriptions d'entretien adaptées à chaque système devront être respectées conformément à l'avis technique émis par le constructeur. Dès lors que les installations auront été mises en conformité réglementaire par le prestataire, au regard des observations émises par le bureau de contrôle habilité, une veille réglementaire sera assurée pour avertir le maître d'ouvrage (la commune) des modifications à apporter."*

#### **7. Campagne de sécurité routière "J'aime la vie, je ralentis"**

La campagne de sécurité routière *"J'aime la vie, je ralentis"* a débuté depuis le 2 février sur la commune d'Uzos. Patronnée par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, cette campagne concernant également les communes de Narcastet, Mazères-Lezons, Gélons et Pau, intéressera courant mai notre village.

L'ensemble de la population est concernée par cette opération qui comporte plusieurs activités sur 3 à 4 semaines :

- deux cinémomètres seront installés sur les axes de circulation de la commune et déplacés chaque semaine (ils fourniront des données statistiques) ; ils serviront de support à des opérations de prévention ;
- les scolaires seront sollicités pour participer aux activités avec le concours de la gendarmerie nationale, des enseignants et avec l'autorisation des parents ;
- du théâtre de marionnettes sera proposé aux plus petits en liaison avec la commune d'Uzos ;
- des soirées-débats et des rafraîchissements sur le code de la route seront proposés non seulement aux associations, aux seniors mais aussi à toute personne intéressée ;
- les jeunes conducteurs seront sensibilisés aux travers des associations sportives.

Dans la pratique, cette campagne sur notre commune débutera par des informations et une réunion des responsables des associations de notre village avant la tenue d'une réunion préparatoire présidée par madame Natalie Franck, notre conseillère générale du canton de Pau-Ouest.

#### **8. Cantine de l'école**

Ce point est à l'ordre du jour du prochain conseil d'école du 6 mars 2009. Il semble qu'il y ait quelques doléances sur les menus proposés. Monsieur le maire indiquera à cette occasion que :

- la commune a conclu un contrat de deux ans avec le prestataire retenu (établissements Yvan Pocq de Bizanos) ;
- le système précédent de production sur place en régie ne peut en aucun cas être reconduit au regard des normes sanitaires qui s'imposent aujourd'hui en matière de restauration collective ;
- les bénéficiaires de la cantine feront l'objet d'une enquête de satisfaction ;
- les élus ont toute possibilité pour s'inscrire ponctuellement aux repas ;
- les menus sont affichés à la porte de l'école et publiés sur le site Internet de la commune ;
- les 4 repas pris à la cantine représentent 30% des repas hebdomadaires, les 10 autres étant pris à domicile ; aussi, les menus familiaux rentrent-ils pour une part majeure dans l'équilibre alimentaire général.

---

<sup>a</sup> Apave : leader national sur le marché de l'inspection.

## **9. Plan communal de sauvegarde (PCS)**

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du plan communal de sauvegarde (PCS), de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) et l'association forte aux exercices organisés. Parmi ces outils, le PCS a vocation à organiser la mobilisation de cette réponse de proximité, traduisant l'engagement de tous et une culture partagée de la sécurité.

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées (catastrophe majeure, accident "courant" (transport, incendie,...), dysfonctionnement de réseaux (énergie, eau...), phénomènes climatiques, problèmes sanitaires (canicule, méningite...)). Les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences matérielles et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'objectif du plan communal de sauvegarde (PCS) est bien de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de moyens d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Monsieur le maire est responsable devant monsieur le préfet de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, rédigé au regard des risques encourus par notre commune : tremblement de terre, inondations, tempêtes, orages... Un groupe de travail, piloté par monsieur Carrère, et composé de mesdames Del Regno, Foubert et de messieurs Barberou, Benech, Dudret, Iriart, Izard et Vecchiato, est chargé de l'élaborer. L'avancement des travaux sera exposé lors du prochain conseil.

## **12. Cellule de crise**

L'organisation éventuelle d'une cellule de crise sera prise en compte dans l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

## **C. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Correspondance de monsieur Miot**

Monsieur Miot souhaite acquérir une bande de terrain communal (section AB), jouxtant sa propriété et supportant un chemin rural longeant le canal des Moulins. Monsieur le maire présente les plans cadastraux au conseil. Une discussion s'engage sur le sujet ; dans l'attente d'éléments nouveaux en matière de propriété du canal des Moulins<sup>a</sup>, le conseil préconise de surseoir à cette demande ; il est en outre fait observer que l'ouvrage hydraulique créé par monsieur Miot sur le canal des Moulins ne laisse pas libre le cours des eaux et est de nature à constituer un obstacle à l'écoulement des crues (voire à la continuité écologique) en provoquant une élévation des eaux en amont, en périodes de crues, préjudiciable aux droits des tiers. La question est également posée sur la conformité de cet ouvrage au regard du code de l'environnement (articles L214-1 à 6 ; article R214-1). Une réponse sera faite dans ce sens au requérant.

### **2. Feux tricolores sur la départementale 37**

Des entretiens ont été conduits avec des responsables de la CEGELEC pour ce qui concerne la maintenance de l'éclairage public et la mise aux normes de nos feux tricolores. Suite à cette rencontre, la société CEGELEC a produit un nouveau devis pour le remplacement de ces feux. Le coût est désormais de 18 000 euros hors taxe contre 27 437 euros précédemment, un travail fin ayant été réalisé pour éviter des travaux inutiles et reprendre le plus possible des infrastructures existantes. À l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour effectuer ces travaux.

En outre, le contrat d'entretien annuel de l'ensemble de l'éclairage public et des feux tricolores a été repris (le précédent datait de plus de 30 ans). Le projet de contrat sera examiné en bureau communal avant décision.

### **3. Cérémonie du 19 mars**

La FNACA organise la cérémonie du 19 mars, chaque année dans une commune du canton de Pau Ouest. Cette année, cette manifestation se déroulera sur la commune de Rontignon, à 19 heures au monument aux Morts. Monsieur le maire invite donc les conseillers à cette cérémonie à l'issue de laquelle la mairie offrira un vin d'honneur.

### **4. Motion en faveur de l'entreprise CÉLANÈSE**

A l'unanimité, le conseil adopte la motion citée ci-après en faveur de la CÉLANÈSE.

*"Le conseil municipal de la commune de Rontignon réuni le 2 mars 2009, exprime sa vive inquiétude après l'annonce, par la direction de CÉLANÈSE, d'une évaluation en vue d'une éventuelle fermeture de l'usine de Pardies. 350 salariés sont directement concernés par cette menace.*

*Au-delà, les sites de YARA et AIR LIQUIDE Pardies, forts, respectivement, de 150 et 30 salariés seraient, eux aussi, menacés par cette décision du groupe CÉLANÈSE.*

*L'ensemble du tissu économique du bassin de Lacq - entreprises de maintenance, de logistique, mais aussi activités commerciales, artisanales, services publics - serait durement impacté par la cessation d'activité de l'unité CÉLANÈSE Pardies.*

*On évalue à près de 2 000 emplois, directement ou indirectement, les conséquences de cette décision.*

---

<sup>a</sup> Le syndicat intercommunal à vocation unique de régulation des cours d'eau a manifesté une intention d'achat de la totalité de son emprise.

*Le conseil municipal de la commune de Rontignon du 2 mars 2009, exprime sa pleine solidarité aux salariés de CÉLANÈSE qui, avec responsabilité et dignité, se battent pour le maintien de leur entreprise.*

*Le conseil municipal de la commune de Rontignon du 2 mars 2009, s'associe aux démarches entreprises par l'ensemble des collectivités territoriales - communauté de communes de Lacq, département, région - qui ont proposé une mutualisation permettant d'assurer une plus grande compétitivité à la plate-forme de Pardies.*

*Le conseil municipal de la commune de Rontignon du 2 mars 2009, se félicite de l'intervention de monsieur le préfet pour convaincre les dirigeants de CÉLANÈSE de l'importance de leur unité pardisienne.*

*Le conseil municipal de la commune de Rontignon du 2 mars 2009, demande :*

- **au groupe CÉLANÈSE** de maintenir son usine de Pardies ;
- **à l'État** d'intervenir dans cette évaluation pour rappeler les responsabilités industrielles, sociales, économiques, environnementales de la CÉLANÈSE ;
- **à la Commission européenne** d'intervenir également dans cette évaluation pour rappeler que l'acide acétique et l'acétate de vinyle, actuellement produits par CÉLANÈSE, couvrent 90 % des besoins européens et ne sauraient être importés hors de la communauté sous peine d'une taxation qui rendrait ce "jeu de délocalisation" hasardeux pour le groupe CÉLANÈSE."

## **5. Parcelle attenante au parking du stade**

Monsieur Idiart ne souhaitant plus la cultiver, le conseil décide dans un premier temps de clôturer cet espace.

## **6. Écoulement des eaux**

Suite aux travaux de réfection sur la route départementale 209, monsieur Estéban-Rojas se plaint du déversement des eaux pluviales dans sa propriété. Monsieur le maire se rendra sur place pour apprécier la situation. Ensuite un état des lieux objectifs sera constitué avec les adjoints qui ont suivi ces travaux.

## **7. ASM Pau "Moto-Verte"**

Monsieur le maire fait part de la lettre de cette association en date du 12 février 2009 sollicitant une autorisation d'utilisation exceptionnelle, durant les vacances scolaires, les lundi 16, mardi 17 et samedi 21 février, lettre reçue en mairie le lundi 16 février, jour même du début des activités soumises à autorisation. Il informe le conseil qu'un riverain s'est plaint en mairie des nuisances sonores subies et a fait constater la situation par un adjoint et un conseiller municipal. La gendarmerie a également été requise et s'est déplacée.

Il est décidé qu'une réponse sera faite à cette association pour clairement lui signifier :

- de respecter strictement son engagement initial exposé le 13 juin 2008 (école de moto uniquement et le samedi), l'accord étant modifié pour la nouvelle plage horaire de 9h30 à 12h15 ;
- de faire en sorte que les demandes pour les mercredis (la plage horaire étant rigoureusement définie) parviennent en mairie avec un délai raisonnable pour pouvoir être instruites (12 jours ouvrables au minimum avant la première date objet de la demande). Les demandes reçues hors délais ne seront pas traitées et une absence de réponse vaudra refus (le responsable de la séance autorisée devra être en mesure de présenter l'autorisation délivrée) ;
- de limiter strictement les activités à celles relatives à l'initiation dans le cadre de l'école de moto et de privilégier l'emploi du sous-bois ;
- de faire parvenir avant le 13 mai une nouvelle demande d'utilisation de l'espace communal pour la saison suivante afin de subordonner l'autorisation d'utilisation du terrain communal à la signature d'une convention. À défaut, les activités ne pourront pas être poursuivies au-delà du 13 juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 21 H 30.

**COMMUNE DE RONTIGNON**  
Annexe au compte rendu des délibérations du conseil municipal - Séance du 2 mars 2009  
**TABLEAUX DES COMPTES**

**CAISSE DES ÉCOLES DE RONTIGNON - 452**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

**VUE D'ENSEMBLE**

<b>EXÉCUTION DU BUDGET</b>		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalisations de l'exercice	<b>Section de fonctionnement</b>	3 522,62	2 598,00
(Mandats et titres)	<b>Section d'investissement</b>		
Reports de l'exercice N-1	Report en section de <b>fonctionnement (002)</b>		1 933,64
	Report en section <b>d'investissement (001)</b>		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>3 522,62</b>	<b>4 531,64</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat cumulé	<b>Section de fonctionnement</b>	3 522,62	4 531,64
	<b>Section d'investissement</b>		
TOTAL CUMULE		3 522,62	4 531,64
<b>EXCÉDENTS CUMULÉS</b>			<b>1 009,02</b>

**COMMUNE DE RONTIGNON 450**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

**VUE D'ENSEMBLE**

<b>EXÉCUTION DU BUDGET</b>		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	<b>Section de fonctionnement</b>	293 000,37	437 306,67
	<b>Section d'investissement</b>	132 905,85	111 755,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de <b>fonctionnement (002)</b>		529 967,74
	Report en section <b>d'investissement (001)</b>		
	<b>TOTAL (réalisations+ reports)</b>	424 906,22	1 078 030,34
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		
<b>RÉSULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	292 000,37	966 274,41
	Section d'investissement	133 905,85	112 755,93
	<b>TOTAL CUMULE</b>	424 906,22	1 078 030,34
<b>EXCÉDENTS CUMULES</b>			<b>653 124,12</b>

COMMUNE DE RONTIGNON  
Annexe au compte rendu des délibérations du conseil municipal - Séance du 2 mars 2009  
TABLEAUX DES COMPTES

<b>COMMUNE DE RONTIGNON 450</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N, 1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
11	Charges à caractère général	105 900,00	104 878,49		1 021,51
12	Charges de personnel et frais assimilés	122 630,00	122 583,78		4 622
14	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courantes	61 532,00	60 884,06		64 794
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>290 062,00</b>	<b>288 346,33</b>		<b>1 715,67</b>
66	Charges financières	4 100,00	3 654,04		44 596
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions (semi-budgét.)				
22	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>294 162,00</b>	<b>292 000,37</b>		<b>2 161,63</b>
23	<i>Virement à la section d'investissement i</i>	<i>657 530, 00</i>			
42	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>				
43	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f</i>				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>657 530,00</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>951 692,00</b>	<b>292 000,37</b>		<b>2 161,63</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-I)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Atténuations de charges	10 500,00	12 068,70		-1 568,70
70	Produits des services, domaine et vente	23 905,00	31 986,08		-8 081,08
73	Impôts et taxes	140 719,00	141 152,00		-43 300
74	Dotations, subventions et participations	246 001,00	249 600,51		-3 599,51
75	Autres produits de gestion courante	60 000	1 095,00		-49 500
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>421 725,00</b>	<b>435 902,29</b>		<b>-14 177,29</b>
76	Produits financiers		2 564		-2 564
77	Produits exceptionnels		37 874		-37 874
78	Reprises sur provisions (semi-budgéta				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>421 725,00</b>	<b>436 306,67</b>		<b>-14 581,67</b>
42	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>				
43	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f</i>				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>421 725,00</b>	<b>436 306,67</b>		<b>-14 581,67</b>
<i>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<i>529 967,74</i>			

COMMUNE DE RONTIGNON  
Annexe au compte rendu des délibérations du conseil municipal - Séance du 2 mars 2009  
TABLEAUX DES COMPTES

COMMUNE DE RONTIGNON 450
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + R N-I)	Mandats émis	Restes réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées 45 000 €	45 000,00	41 737,20		3 262,80
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	990,55		109 009,45
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	535 641,00	64 232,86		471 408,14
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>690 641,00</b>	<b>106 960,61</b>		<b>583 680,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	25 946,00	25 945,24		0,76
18	Compte de liaison affectation				
26	Participations et créances ratt. à des p				
27	Autres immobilisations financières				
20	'Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>25 946,00</b>	<b>25 945,24</b>		<b>0,76</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>716 587,00</b>	<b>132 905,85</b>		<b>583 681,15</b>
40	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>				
41	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>716 587,00</b>	<b>132 905,85</b>		<b>583 681,15</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-I)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	59057,00	54 419,00		4 638,00
1068	Excédents de fonctionnement capita	57 336,00	57 336,93		0,93
138	Autres subventions d'investissement				
18	Compte de liaison affectation				
26	Participations et créances rattachées à des p				
27	Autres immobilisations financières				
24	Produits des cessions d'immobilisation				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>116 393,00</b>	<b>111 755,93</b>		<b>4 637,07</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>116 393,00</b>	<b>111 755,93</b>		<b>4 637,07</b>
21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>657 530,00</i>			
40	<i>Opé. d'ordre de transferts entre section</i>				
41	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>657 530,00</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>773 923,00</b>	<b>111 755,93</b>		<b>4 637,07</b>